

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE N° 116/2020

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Route de Bordeaux –RD489-
Passage Tour de France**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la gendarmerie de Vaugneray en date du 03 septembre 2020.

CONSIDERANT que le passage de la 14^{ème} étape du Tour de France empreinte la RD 489

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des cyclistes.

CONSIDERANT qu'une partie du secteur en cause est en agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le samedi 12 septembre 2020, de 12 h 00 à 18 h 00, la Route de Bordeaux – RD489- sera fermée sur la commune de Grézieu-la-Varenne. Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée sur la partie agglomération.

ARTICLE 2 : l'accès à la Route de Bordeaux sera interdit par les voies suivantes : Chemin du Drut, Chemin du Rat, Route de Brindas, Avenue Benoit Launay, Chemin du Bois Brouillat, Chemin du Martoret, Rue de la Morellière, Chemin de la Léchère, Chemin des Cornures, Chemin des Voyageurs, Chemin des Mouilles, Allée des Grandes Terres, Allée des Sources, Route du Col de la Luère, Clos du Tupinier, Impasse du Tupinier, Rue du Stade et toute voie permettant l'accès, piétons ou véhicules, à la Départementale 489.

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par les organisateurs et les services municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du circuit, 48 heures avant le début de l'étape.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Directeur Département de l'équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Madame la Présidente du SYTRAL

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 04 septembre 2020

LE MAIRE :
Bernard ROMIER

